

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE JEUDI DOUZE OCTOBRE  
Sous la Présidence de Madame Audrey GARINO, Vice-Présidente  
Le Conseil d'Administration du CCAS  
Dûment convoqué, s'est réuni, en présentiel et en visioconférence.

Présents : Mesdames BRAMBILLA, LANTENOIS, MAKHLOUFI,  
PASQUINI, SERRA, TOMASI

Messieurs AINIE, COCHET, MAGNAN,

**Nombre de membres**

En exercice : 19

(cf. délibération CM 20/0224/EFAG  
du 27/07/2020)

Présents : 10

Votants : 13

Excusés : Madame CARREGA  
Madame LELOUIS  
Madame RASTOIN  
Monsieur HEDDADI  
Monsieur ROSSI

Procurations : Madame SUFFREN, pouvoir donné à M. MAGNAN  
Monsieur ESCANES, pouvoir donné à Mme GARINO  
Monsieur PINTO, pouvoir donné à Mme SERRA

Secrétaire : Monsieur Anatole PUISEUX, Directeur Général

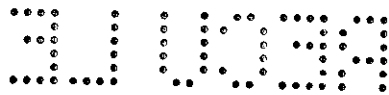
Date de la Convocation : 2 Octobre 2023

**OBJET :** Création d'emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif territorial auprès de la Direction Accueil et Accès aux Droits / Délégation Accueil et Cohésion sociale (sans ajustement du tableau des effectifs)

**MADAME LA VICE-PRESIDENTE EXPOSE QUE :**

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Par délibération n° 20.043 du 15 octobre 2020, le conseil d'administration du CCAS a défini l'effectif cible d'adjoints administratifs territoriaux affectés au sein de la Direction Accueil et Accès aux droits, pour assurer les fonctions de référents administratifs d'accueil.



Ainsi, afin d'accompagner les mouvements de personnel inhérents au fonctionnement du CCAS et de sécuriser les procédures de recrutement afférentes, il est envisagé de définir un nouvel effectif cible d'adjoints administratifs territoriaux, affectés au sein de la Direction Accueil et Accès aux droits, pour assurer les fonctions de référents administratifs d'accueil, volants ou sédentaires, selon le descriptif de poste annexé, à hauteur de :

- 6 référents administratifs d'accueil volants, rattachés à la Direction pour déploiement sur l'ensemble des sites d'accueil et de services sociaux
- 2 référents administratifs d'accueil sédentaires, affectés au sein des antennes hospitalières
- 25 référents administratifs d'accueil sédentaires, affectés au sein des agences d'accueil et de services sociaux

Ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires de catégorie C de la filière administrative, au sein du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au grade concerné du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Conformément aux dispositions de l'article L. 313-4 du Code Général de la Fonction Publique, le CCAS procédera auprès du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône à la déclaration de vacance de postes avec offres correspondantes.

En cas de recherche infructueuse de candidatures statutaires, il serait alors indispensable, eu égard aux besoins des services, de procéder au recrutement de personnel contractuel sur la base de l'article L. 332-14, ou le cas échéant des articles L. 332-8 et suivants du Code Général de la Fonction Publique.

Il est précisé que le tableau des effectifs du CCAS de Marseille est déjà conforme aux effectifs cibles visés, et qu'aucune augmentation des effectifs budgétaires du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux n'est à prévoir.

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION OÙ L'EXPOSE QUI PRECEDE :**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L. 123-4 et suivants,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 313-1, L. 313-4, L. 332-8 et suivants, L. 332-14,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 20.043 du 15 octobre 2020 relative à la création d'emplois permanents à temps complet d'adjoint administratif territorial auprès de la Direction Accueil et Accès aux Droits / Délégation Accueil et Cohésion Sociale,

Vu la délibération n° 22.096 du 5 décembre 2022 relative à la mise à jour du tableau des effectifs et au réajustement des effectifs au sein des différentes filières représentées parmi les personnels du CCAS de Marseille,

REUNION

DELIBERE

**ARTICLE 1 :** Est redéfini l'effectif cible des adjoints administratifs territoriaux à temps complet assurant les fonctions de référents administratifs d'accueil volants ou sédentaires, dans la limite de 33 emplois.

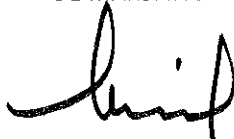
**ARTICLE 2 :** Est autorisé le recrutement d'adjoints administratifs territoriaux dans les conditions définies à l'article 1 et selon le descriptif de poste annexé.

**ARTICLE 3 :** Les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits du chapitre 012 Charges de personnel.

**ARTICLE 4 :** La délibération du 15 octobre 2020 susvisée est abrogée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité.

LA VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE MARSEILLE



**Audrey GARINO**

Adjointe au Maire de Marseille  
en charge des affaires sociales,  
de la solidarité, de la lutte contre la pauvreté et de l'égalité des droits

311034  
000000  
000000

## ANNEXE : Descriptif de poste de référent administratif d'accueil

**Affectation :** Pôle Inclusion sociale et Accès aux Droits / Délégation Accueil et Cohésion sociale / Direction de l'Accueil et de l'Accès aux Droits

**Diplôme / Expérience :** BTS en économie sociale et familiale ou BTS Services et prestations des secteurs sanitaire et social (SP3S) ou expérience significative

**Profil :**

- Bonne connaissance de la réglementation sociale, de l'environnement institutionnel et associatif, et des organismes partenaires de l'action sociale
- Maîtrise de l'outil informatique
- Techniques et outils de communication : accueillir le public en disponibilité, empathie et respect ; s'exprimer clairement ; savoir gérer les situations de stress et d'agressivité ; savoir conserver objectivité et neutralité ; respecter la confidentialité
- Techniques d'écoute : savoir identifier et gérer les demandes
- Rigueur et organisation
- Capacité d'adaptation et polyvalence
- Travail en équipe pluridisciplinaire
- Etre garant de l'image du service public
- Participer à la vie des services et de l'institution

**Spécificités :** affectation « sédentaire » sur une agence d'accueil et de services sociaux ou sur une antenne hospitalière, ou affectation « volante » sur les différents sites d'accueil et de services sociaux

**Mission générale :** sous la responsabilité du responsable d'agence d'accueil et de services sociaux ou de la Direction, accueillir et accompagner les seniors et les personnes en situation de précarité afin de prendre en compte leur demande sociale, dans le cadre des dispositifs de politiques publiques existants (aides légales et facultatives).

**Missions opérationnelles :**

- Accueil, information et orientation des publics (accueil physique et téléphonique)
- Constitution des dossiers de demandes d'aides légales et facultatives
- Gestion du dispositif d'élection de domicile : suivi de l'activité, distribution du courrier, participation à l'évaluation du dispositif, tenue des tableaux de bord
- Qualification et traitement de la demande administrative et/ou orientation vers les services internes et/ou partenaires compétents
- Qualification et traitement de la demande sociale et/ou orientation vers les travailleurs internes et/ou partenaires

3100A  
000005  
0.7574